



Syndicat professionnel
des Producteurs,
Festivals, Ensembles,
Diffuseurs Indépendants
de Musique

SNCF et transport d'instruments de musique hors-normes

Résultats de l'enquête en ligne (fév-mars 2024)



PROFEDIM a procédé à une enquête en ligne du 15 février au 10 mars 2024. L'objet de cette dernière était de déterminer les fréquences de verbalisation pour les musiciens et musiciennes se déplaçant sur le réseau de la SNCF avec leurs instruments hors normes et les impacts sur leur activité professionnelle.

PROFIL DES RÉPONDANTS

254 personnes ont répondu au questionnaire en ligne, dont 95,3% se déplacent avec un instrument dit hors norme (2/3 sont des contrebassistes).

39% ont déjà été empêchés d'accéder à un train en raison de leur instrument de musique, soit plus d'un tiers.

RELATIONS A LA SNCF

Un peu **plus d'1/3** se déplacent sur ce réseau **entre 4 et 10 fois par mois**. Plus de la moitié se déplacent moins de 4 fois par mois sur le réseau SNCF.

65% des répondants disposent d'une carte de réduction (Carte Avantage pour 86% et Carte Liberté pour 9,5%).

Plus de 83% des répondants indiquent avoir privilégié au moins une fois un mode de transport alternatif en raison des difficultés avec la SNCF. Dans près de 90% des cas, la voiture ou la camionnette est l'alternative utilisée.

Les 2/3 des répondants indiquent que la relation est déplaisante voire stigmatisante avec les agents de la SNCF lors de leurs déplacements avec leur instrument. Cela va jusqu'à **l'agressivité** de la part des agents dans **6% des cas**.

Moins de 9% des répondants font état d'un accueil **compréhensif**.

Plus de 90% indiquent que ces difficultés n'existent **qu'en France**.

VERBALISATIONS

80% témoignent d'une augmentation des verbalisations depuis la sortie de crise COVID.

Plus de 70% des répondants indiquent avoir déjà été verbalisés, ce qui dénote un réel durcissement de l'application des règles de la SNCF - qui plus est encore renforcées en février 2024.

Pour près de 50% des répondants ces verbalisations sont récurrentes (pour les 2/3, verbalisation sur moins de 20% des trajets, 30% sont verbalisés sur 20 à 50% de leurs trajets, une petite partie 4% sont systématiquement verbalisés).

63% sont verbalisés pour un montant correspondant à 50% à 100% de leur salaire corrélé au déplacement en question. **6,4%** sur un montant supérieur !

AUTRES DONNÉES

Près des **2/3 des répondants empruntent le réseau SNCF pour se produire majoritairement dans des structures subventionnées** (écoles, conservatoires, scènes labellisées ou non, associations, EHPAD), remplissent ainsi des missions de service public.

Plus de **75% seraient disposés à acquitter un supplément de 10€** (comme pour un vélo) afin de transporter leur instrument.